



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E106982

VALABLE JUSQU'AU 26/07/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/10/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2008B01709

Siret : 508 352 606 00026

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 00 44194-

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 62641074

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 62641074

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : HELIOS HABITAT

75 RUE DE BRETAGNE
35133 BEAUCE

Téléphone : 02 99 17 21 30

Portable : 06 10 85 78 79

Site Internet : helios-habitat.bzh

E-mail : iw@helios-habitat.bzh

Responsabilité légale :
MESSIN DAVID GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	01/07/2022
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	01/07/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/07/2022
5331 PROB	Nettoyage de réseaux aérauliques Mention RGE	01/07/2022
5333 PROB	Maintenance des réseaux aérauliques Mention RGE	01/07/2022
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	01/07/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	01/07/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	18/06/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.